

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 28 MARS 1797.

De New-York, le 31 Janvier.

Il est fort à craindre que nous n'ayons bientôt ici quelque grand changement. Les François y remuent ciel et terre, pour troubler le bon ordre; et comme il n'existe aucune police pour surveiller leurs mouvemens, ils pourroient bien réussir. On est d'ailleurs menacé d'une rupture avec la France. — La confiance et le crédit public sont dans un état affreux. La banque de Pensylvanie est fort ébranlée. Tous les jours, il se fait à Philadelphie et ailleurs, des banqueroutes, la plupart frauduleuses. Après trois mois de détention, le banqueroutier fait serment de pauvreté, et recommence son commerce, comme s'il avoit acquitté ses dettes. Les malheureux habitans de St. Domingue réfugiés ici, perdent ainsi le peu qu'ils avoient sauvé. — Les citoyens sont obligés de faire la patrouille jour et nuit, pour se garantir des incendies qui ont eu lieu ici et à Baltimore, et qui ont détruit Savannah.

Depuis trois mois, nous avons un vent de N. O. qui empêche les vaisseaux Européens d'arriver; et l'hiver est si rigoureux, que le thermomètre de Réaumur a été à 30 degrés au-dessous de la glace.

Discours du Président Washington, à la Chambre des Représentans, le 19 Janvier.

Messieurs du sénat et de la chambre des représentans:

Lors de l'ouverture de la session actuelle du congrès, j'ai fait mention de quelques circonstances d'une nature désagréable, qui venoient d'avoir lieu relativement à la France; que notre commerce avoit souffert et souffroit encore beaucoup de préjudice dans les Indes-Occidentales, de la part des croiseurs et agens de la république Française; et qu'on avoit reçu de son mi-

nistre ici quelques communications qui indiquoient que notre commerce étoit encore en danger d'être troublé par son autorité. Notre situation, sous d'autres égards, étoit loin d'être agréable. Je me réservoïs en même tems de vous donner plus de détails sur cet intéressant sujet par un message spécial. C'est ce que je fais aujourd'hui.

Les plaintes du ministre françois embrassent la plupart des transactions de notre gouvernement relativement à la France depuis le commencement de la guerre actuelle; ce qui en a nécessité une revue faite avec soin. On a formé une collection des lettres et pièces relatives à ces transactions, que je dépose maintenant devant vous, ainsi qu'une lettre à M. Pinckney, notre ministre à Paris, contenant un examen des notes du ministre François, et toutes les instructions que j'ai cru pouvoir être utiles à M. Pinckney pour les représentations ultérieures qu'il sera jugé nécessaire de faire au gouvernement François. L'objet immédiat de la mission étoit de donner à ce gouvernement des explications de nos principes et de notre conduite, telles qu'en manifestant notre bonne foi, elles puissent faire cesser toute jalousie et tout mécontentement, et maintenir avec la République Française cette bonne intelligence, que j'ai toujours été jaloux de conserver. Un gouvernement qui n'a besoin que de faire connoître la vérité, pour justifier ses mesures, ne sauroit apporter trop de soin à ce qu'elles soient entièrement et franchement exposées.

Extrait des Nouvelles (directes) de Londres, du 7 au 17 Mars.

Le 8, l'amirauté reçut des dépêches du Lord Jervis, par lesquels cet amiral annonçoit son entrée dans le port de Lisbonne. Il mandoit en

même tems que la flotte espagnole avoit remis en mer, après avoir reçu des renforts qui la portent à 26 vaisseaux de ligne. Ce qui paroît de plus probable sur la nouvelle destination de cette flotte, c'est qu'elle alloit croiser pour protéger le retour d'une riche flotte espagnole attendue des Indes.

Des avis postérieurs parvenus à l'amirauté, portent que la flotte espagnole a encore été aperçue de la baie de Lagos le 19 Février au matin. L'amiral Jervis devoit remettre en mer le 22; mais il en a été empêché par une indisposition assez grave qui lui est survenue. Le *St. George* de 98 l'a rejoint depuis l'action du 14. Il étoit en réparation dans le Tage. Les quatre vaisseaux espagnols pris feront partie de la flotte jusqu'à ce qu'elle ait reçu les renforts d'Angleterre. Déjà quelques vaisseaux ont reçu ordre d'appareiller de Portsmouth pour aller la joindre; ce sont: la *ville de Paris*, de 110 canons, le *Bellerophon*, le *Thésée*, l'*Alexandre* et le *Zélé*, de 74 canons.

Nous apprenons dans le moment, que les frégates Angloises le *St. Forent* et la *Nymphe*, ont enlevé dans la rade de Brest, les deux frégates Françoises qui ont débarqué leurs galériens dans le comté de Pembroke. (*Voyez l'article de Brest dans notre dernier Numéro*).

On parle depuis long-tems d'un nouvel emprunt de 12 millions. Il est certain que M. Pitt a déjà eu plusieurs conférences à ce sujet; mais rien n'est encore décidé, et la négociation ne sera pas terminée avant le 24 de ce mois, le ministre voulant attendre le rapport du comité des finances, pour contracter de nouveaux engagements.

On a demandé une si grande quantité de petits billets de Banque, qu'on a été obligé de remettre en circulation une grande partie de ceux qu'on avoit donnés en échange des dollars. La semaine dernière, la banque a refusé décompter des effets des meilleures maisons de commerce de Londres, et même des billets de la Banque royale d'Ecosse, à dix jours de date. Une députation des marchands se rendit chez M. Pitt, pour lui observer que cette conduite auroit les suites les plus funestes pour le commerce; le ministre promit d'user de son crédit auprès du gouverneur et des députés de la banque, pour les engager à donner plus d'étendue à leurs échanges.

Un certain nombre des bourgeois de la cité ayant demandé la convocation d'une assemblée pour présenter une pétition à l'effet d'obtenir le renvoi de M. Pitt, le lord Maire, avant de répondre à cette demande, a cru devoir con-

sulter le conseil de la commune, et c'est aujourd'hui (17) qu'il s'assemble.

Le conseil privé d'Irlande a donné aussi le 2 Mars, un ordre pour suspendre le payement en espèces de la banque Irlandoise. Les négocians se sont assemblés, et plus de 220 des plus respectables ont signé l'engagement de prendre les billets de cette banque en payement. Il y a eu aussi une assemblée présidée par M. Ponlonby, pour arrêter que la Liberté de l'Irlande exige une pleine et complete représentation du peuple en parlement, fondée sur l'abolition entière de toutes distinctions religieuses.

Sir John Sinclair paroît vouloir se mettre à la tête d'un parti d'indépendans, et du ministre et de l'opposition, dans la Chambre des Communes. Il s'est tenu chez lui à cet effet, Jeudi dernier, une assemblée de 28 membres. Il ne paroît pas que ce parti devienne jamais assez considérable pour inquiéter le ministre. On se souvient que le marquis de Landsdowe fit autrefois une tentative du même genre.

M. de Puilaye, qui, suivant les feuilles de France, avoit été à Laval, vient de repasser en Angleterre; s'il a échappé à la poursuite de ses ennemis en France, il est exposé ici à la censure de ses antagonistes, qui lui reprochent la mort de l'infortuné M. de Sombreuil.

Le gouvernement vient d'ordonner de faire dans toutes les paroisses un relevé exact de tous les émigrés & de tous les François. Il est probable qu'il veut en connoître le nombre, qui a été fort exagéré. Peut-être aussi ce dénombrement comprend il tous les étrangers. Le *Times* porte à 12 mille la totalité des véritables émigrés, & ce calcul approximatif paroît le plus juste. En voici l'état tel qu'il a été remis au duc de Portland.

Clergé François secouru par le gouvernement	5000
Émigrés, compris femmes & enfans, au même cours	2950
Clergé qui n'est point aux secours	500
Émigrés qui ne sont pas aux secours	3000
Émigrés à Jersey	700
Total	12,150

— Les dernières séances du Parlement ont été remplies par différentes discussions relatives à la Banque. — Les 31 pour cent consolidés sont à 50 3/4.

Suite de Paris, du 19 Mars. ()*

Quelques journaux de l'opposition insinuent déjà, qu'il a été envoyé dans les départemens des commissaires chargés d'influencer les élections. Ils prétendent aussi que c'est à cet effet qu'un ministre a demandé, ces jours derniers, à la trésorerie nationale une somme de 750 mille liv. en numéraire, destinée à des dépenses secrètes.

Hier, le conseil des 500 a adopté un projet qui fixe à 6 millions les dépenses générales du

(*) C'est par erreur que notre article de Paris d'hier a été daté (comme *Suite*) du 17. Il devoit l'être des 18 & 19 Mars.

corps législatif et à 1500 mille livres celles du directoire.

Voici un résumé de la discussion qui a eu lieu au sujet du message du directoire (mentionné dans notre avant-dernier No.).

Séance du 15. — Fabre prononce un discours écrit, et demande que les électeurs, qui vont être nommés, soient tenus de prêter le serment de haine à la royauté et d'attachement à la république. L'opinant pense que cette mesure pourra être utile dans un moment où les uns écrivent que le gouvernement se rallie aux anarchistes, et les autres que le royalisme triomphe dans les départemens, et que le tiers qui va arriver exercera avec le nouveau tiers une influence funeste.

Ces dernières paroles excitent un vif mouvement. Camus demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre. — *Pourquoi ?* lui crie-t-on ! — *Pourquoi ?* dit Camus ; parcequ'il a insulté le nouveau tiers. — *Il n'a fait que rapporter ce qu'on dit*, lui réplique-t-on. La demande de Camus n'a pas de suite.

Hardy appuie la proposition de Fabre ; Boissy la combat. Ce dernier expose d'abord que la constitution n'exige pas le serment proposé ; il soutient en outre qu'on ne doit pas mêler un acte religieux aux actes politiques, dans un pays où l'on admet le libre exercice de tous les cultes. N'y a-t-il pas en France des Quakers ? n'y a-t-il pas dans les pays réunis surtout, un grand nombre d'anabaptistes ? Les uns et les autres sont citoyens, et leurs religions leur défendent de prêter des sermens.

Plusieurs membres demandoient qu'on allât aux voix. Pastoret, Dumolard et Thibeauveau s'y opposent vivement. „Depuis plus d'un mois, dit Pastoret, le corps législatif réunissoit tous ses efforts, pour que les assemblées primaires et électORALES ne fussent point troublées. Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui un message *imprudent* (violens murmures) ; je le répète, et je ne dis pas seulement un message *imprudent*, mais *contraire à la constitution*, vienne jeter parmi nous le trouble et la discorde ! D'abord, il est faux de dire que les électeurs soient de simples fonctionnaires publics. Ils sont les délégués immédiats du peuple souverain, qui, ne s'étant réservé que le droit de cité à exercer par lui-même, a communiqué à des commettans le droit d'élire ; et pour qu'ils l'exercent légalement, il a déterminé les conditions qu'il exigeoit d'eux, et qu'il a renfermées dans l'acte constitutionnel qu'il s'est donné. Or, je n'y vois pas du tout qu'il y ait porté qu'il seroit prêté aucun serment. Je demande maintenant si c'est à vous d'ajouter de nouvelles conditions

à celles qu'il a prescrites pour choisir les magistrats ?

Bancal avoit la parole ; mais le président la donnoit à d'autres. Camus s'élève contre le président, et laisse échapper cette phrase remarquable : Il est affreux, dit-il, de voir avec quelle astuce, avec quelle perfidie, tandis que nous devons nous livrer à des travaux utiles, indispensables, on vient jeter ici des brandons de discorde..... Oui, oui, s'écrient une foule de membres..... — Bancal est entendu. Il prétend que ce n'est point un serment qu'on veut exiger des électeurs, mais une promesse de fidélité..... (On rit). Enfin la discussion est fermée. Dumolard demande le renvoi de la motion à une commission, qui fera son rapport demain.

Bentabolle, Tallien, tous les montagnards demandent l'ordre du jour sur le renvoi..... L'ordre du jour est mis aux voix..... Trois épreuves sont douteuses ; enfin le bureau déclare que l'ordre du jour est adopté... Violentes réclamations..... Demande d'un appel nominal..... Opposition vigoureuse de la part de ceux qui, en se levant pour voter au nombre de deux cents, font du bruit pour huit cents..... Une heure et demie de débats pour savoir dans quel cas il y a appel nominal.

On décide enfin que le renvoi n'aura pas lieu, et de suite les montagnards veulent adopter la motion de Fabre..... Thibeauveau est à la tribune ; on lui crie que la discussion est fermée..... „Elle n'est pas ouverte, s'écrie-t-il, puisqu'on vient seulement de décider que le renvoi n'auroit pas lieu..... Tallien, qui avoit demandé la parole, retourne à sa place.

Qui êtes-vous, s'écrie Thibeauveau, pour mettre le peuple françois en état de suspicion ? Qui êtes-vous pour lui dire : Je suspecte tes choix, &c je veux une garantie contre ton incapacité ou ta malveillance ? Une garantie contre les choix d'un peuple libre ! Mais c'est le peuple qui a besoin d'une garantie contre ses gouvernans. Si elle lui est enlevée ; si ses choix ne sont pas libres, que lui reste-t-il de cette souveraineté dont on ne lui parle tous les jours que pour l'en priver le jour où il doit l'exercer ?.... Je le déclare ici, le projet qui existoit l'an passé, existe encore, on veut influencer les élections ; on veut les anéantir, si elles ne conviennent pas aux factieux..... Si la majorité d'une assemblée électORALE, la constitution à la main, refuse de prêter ce serment, la minorité fera donc les élections ?.... Cependant la majorité voudra voter ; qui l'en empêchera ? Et si un citoyen courageux vient ici vous dire : „J'ai été nommé par les électeurs d'un peuple qui a accepté la constitution républicaine ; la présomption est en ma faveur, je me présente ; „ les chasserez-vous ? (Oui, dit-on.) Oui ! Eh bien, on le verra. Je déclare, moi, que j'ai assez bonne opinion de l'énergie de nos concitoyens pour croire qu'ils ne se soumettront pas à la tyrannie qu'on veut établir. (Murmures.) Quoi, on arracheroit d'emblée une résolution, commandée par un message connu d'avance par quelques hommes seulement !.... Quoi, on nous enlèveroit une loi, sur un discours écrit, relatif à un objet que par-

onne ne connoissoit! . . . Je le déclare avec peine, & la motion passée, il y aura des troubles dans les assemblées du peuple; & malheur à ceux qui les auront provoqués!

Le discours de Thibeaudeau avoit fait une vive sensation sur une partie de l'assemblée; mais l'agitation continue & plus de 200 voix crient sans cesse: *Aux voix, aux voix*. . . Doucet, & après lui Camus, défendent avec vigueur les droits du peuple & la constitution. Camus apperçoit le plan bien organisé d'annuler les choix du peuple; pour y substituer encore ceux du directoire. . . Il déclare que s'il étoit électeur, il n'obéiroit pas à la loi qu'on veut rendre, parcequ'elle est attentatoire à la souveraineté du peuple. . . Il demande l'ordre du jour. — Les vociférations se font toujours entendre. Fabre veut se disculper d'avoir été l'organisateur du directoire. Il y a six mois qu'il n'y a été: & ce matin, surtout, que le message devoit avoir lieu, il s'est amusé à aller écrire sa motion sur le bureau d'une commission. . . au lieu d'être à la commission des finances qui vous attendoit, lui dit brusquement Camus.

Il étoit près de six heures, & les forces de l'opposition devoient être épuisées. Une foule de membres demandent l'ajournement à demain. Il est prononcé.

Séance du 16. — On reprend la discussion. Siméon a le premier la parole: Je ne rappellerai pas, dit-il, les déclamations banales à l'aide desquelles on a calomnié le peuple français, pour vous porter à des mesures extraordinaires et vexatoires. Je dirai seulement qu'on n'exige des sermens que des peuples vaincus et soumis, et non d'une nation libre qui, si elle n'eût pas voulu du pacte social qui la régit, ne l'auroit pas accepté. On jure fidélité et hommage aux lois qu'on n'a pas faites; mais on ne jure pas plus d'observer celles qu'on a faites soi-même, qu'on ne jure de veiller à la propre conservation. — Après quelques autres observations, Siméon demande le rejet du projet comme étant odieux, impolitique, inconstitutionnel et attentatoire aux droits du peuple français.

Ludot pense que le projet n'est point inconstitutionnel & qu'il faut chasser tous les électeurs qui ne prêteront pas le serment. Il cite un trait historique, mais si mal choisi que ses amis n'ont pu s'empêcher d'en rire: Monck refusa de jurer haine à la royauté; il promit d'être fidèle aux lois de la république; aussi rétablit-il Charles II. sur le trône. . . (Des murmures unanimes repoussent cette citation.) —

Bourdon parle contre le message. Mathieu émet une longue opinion favorable au serment. . . (Pendant qu'il péroroit, le général Augereau a paru avec deux de ses aides-de-camp dans la tribune étroite des journalistes, & tous les yeux se sont dirigés sur lui.) — Jean-de-Brie succède à Mathieu; il fait l'apologie du serment, son discours plus brillant que solide, & plein de traits oratoires & de citations étrangères au sujet, fait cependant la plus vive sensation. . . A peine a-t-il fini que deux cents voix s'écrient de concert: *fermez la discussion*, & ces cris se répètent pendant un quart d'heure. . . — Noailles étoit inscrit; il reste une demie heure à la tribune sans pouvoir se faire entendre. Puiraveaux est plus heureux: Je demande, dit-il, la clôture de la discussion motivée sur le discours de Jean-de-Brie. . . — Et moi, je m'y oppose, s'écrie Philippe Delville, en motivant mon opinion sur le même discours qui a d'autant plus besoin d'être réfuté, qu'il a paru plus motivé. . . —

Les cris recommencent. Regnault de l'Orme demande la parole pour un fait. Malmesbury, dit-il, interrogé par son maître sur la question de savoir si l'on devoit faire la paix avec la France, répondit: non! tant que les séances du conseil des cinq-cents ressembleront à une arène de combattans. . . (On rit) L'agitation redouble. . . On crie toujours aux voix. . . Bentabolle, & quelques autres indignés des retards mis à leur triomphe, s'écrient: *«Nous sommes en majorité! Levons-nous en masse, & on verra. Levons-nous tous! . . .»* Delarue observe que plus de soixante orateurs sont inscrits pour parler sur le fonds. . . *A bas, à bas*, s'écrie-t-on, la clôture de la discussion. — C'est ainsi, reprend Delarue, que l'on s'érige en usurpateurs de la volonté du peuple. (On rit) — Le président cède enfin; & met aux voix la clôture de la discussion. . . L'épreuve paroît douteuse. . . Colombet se plaint de ce que dans le bout de la salle qu'il désigne, on voit toujours les mêmes individus. . . Et dans l'autre, répond-on, & dans l'autre. . . Chacun, se sentant coupable, rit aux éclats, se lève, & va prendre la place que le sort lui avoit assignée au commencement du mois. . . On renouvelle l'épreuve, & le bureau déclare que la discussion est fermée.

Noailles demande qu'au moins les formes constitutionnelles soient suivies. — La majorité rejette la proposition & déclare qu'il y a urgence. — *Aux voix*, s'écrient de nouveau une foule de membres. — Camus demande que la proposition soit écrite & signée. Fabre la rédige au milieu du plus violent tumulte. Il en fait ensuite lecture & après de nouvelles réclamations de la minorité, le projet est adopté. (Nous en avons donné la substance.)

—Le conseil des anciens a nommé dans la séance du 17 une commission chargée de lui faire un rapport contre cette résolution. Lanjuinais s'est prononcé contre son adoption.

* * M. de Burlet, premier-lieutenant dans le régiment de la Tour, au service de Sa Majesté l'Empereur & Roi, ayant obtenu, il y a plus de deux mois, la permission de se rendre à Idstein pour y soigner tranquillement sa santé délabrée, non seulement s'est choisi à son gré un lieu de séjour, mais même a été tout ce tems sans donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir sa demeure actuelle & prise de son propre chef. Il est donc sommé par la présente, de rentrer en deçà la quinzaine au régiment; sans quoi, il sera cité publiquement comme fugitif, & l'on procédera contre lui dans les formes prescrites par les art. de guerre & les ordonnances suprêmes de Sa Majesté l'Empereur & Roi. Fait au Quartier d'Etat-Major, à Mengenskirchen le 6 Mars 1797.

De Mondet, Colonel.

Füller, premier-lieu. & Auditeur.

* * Les éloges qu'on ne cesse de donner à la supériorité de mes Bandages élastiques, m'engagent à avertir les personnes qui en auront besoin, qu'elles seront toujours servies avec exactitude, à raison de 4 fl. & 5 fl. 30 kr. francs de port, pour les deux côtés; ce qui revient à 9 & 12 liv. de France; elles doivent joindre à cet envoi la grosseur du corps, prise sur les hanches.

Etienne, Instrumentier de la Cour à Hanau.